RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Vaucluse

Mairie
de
VILLARS
84400

Tél/fax : 04 90 75 40 01
E-mail :
secretairegenerale@villars84400.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE portant mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde « PCS » 2026ARD070

VU le code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L 132-1 relatif au pouvoir de police du maire et L 731-3 sur le plan communal de sauvegarde ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-2 et L. 2212-4 ;

VU le code de l'environnement, et notamment son article L. 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;

CONSIDERANT que la commune de VILLARS est susceptible d'être exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types ;

CONSIDERANT qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune,

ARRÊTE

Article 1 : Le Plan Communal de Sauvegarde « PCS » de la commune de VILLARS annexé au présent arrêté est approuvé et est applicable à compter du 6 Octobre 2026.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application. Conformément à l'article L. 731-3 III du Code de la sécurité intérieure, tous les 5 ans le Maire organisera un exercice associant les membres du Poste de Commandement Communal « PCC » ainsi que les services concourant à la sécurité civile pour éprouver le PCS.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 5 : Une copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles).
- Monsieur le Sous-préfet d'arrondissement.
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse.
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie et/ou Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal d'Apt
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Apt

Fait à VILLARS, le 6 octobre 2026

Le Maire,
Thomas SAMPIETRO

MAIRIE DE VILLARS (VAUCLUSE)

Accusé de réception en préfecture
084-218401453-20261006-2026ARD070-AR
Date de réception préfecture : 08/10/2026